

Delémont et Cornaux dans l'expectative

Bioéthanol ■ *Dernières en lice, les deux localités rêvent d'accueillir l'installation de production de ce carburant*

Pour Pierre Schaller, porteur du projet et directeur d'Alcosuisse, la filiale commerciale de la Régie fédérale des alcools, l'enjeu est aussi limpide que le bioéthanol. L'installation de la production du carburant en cause ne verra le jour que si le produit fini est s'avère concurrentiel par rapport aux autres carburants, et notamment ceux de l'industrie pétrolière.

Souhaitée et attendue par Delémont et Cornaux (NE), derniers sites mis en concurrence par Alcosuisse, la réalisation envisagée et devisée à 80 millions de francs est suspendue à une exigence incontournable de sa rentabilité. Une rentabilité liée aujourd'hui à la modification de la loi sur l'imposition des huiles minérales.

Betteraves contre pétrole

L'avenir tout tracé du bioéthanol pourrait toutefois sombrer dans la bataille prête à s'engager autour des modifications à apporter à la loi sur l'imposition des huiles minérales.

les.

Conduits depuis l'automne 2002 par la direction par la Direction des douanes, les travaux préparatoires sont arrivés à leur terme. Le projet vient d'achever son examen de passage auprès des services fédéraux concernés et sera tout prochainement transmis au Conseil fédéral, en vue de la traditionnelle procédure de consultation. Selon le calendrier retenu, la saisie du parlement est prévue en 2005 - 2006 et l'entrée en vigueur des nouvelles attendues pour le 1er janvier 2007.

Selon les échos recueillis à Alcosuisse et auprès de la Direction des douanes, le sort du bioéthanol reste ouvert. La betterave et toute la kyrielle de produits agricoles appelés à être transformés en biocarburant ne l'ont pas encore emporté sur le pétrole et ses dérivés!

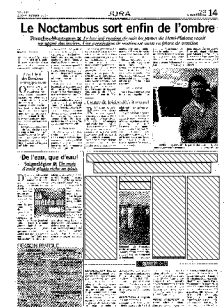
Pierre Schaller ne cache pas sa crainte de voir la dimension écologique s'estomper au profit de considérations placées sous le signe de la libération

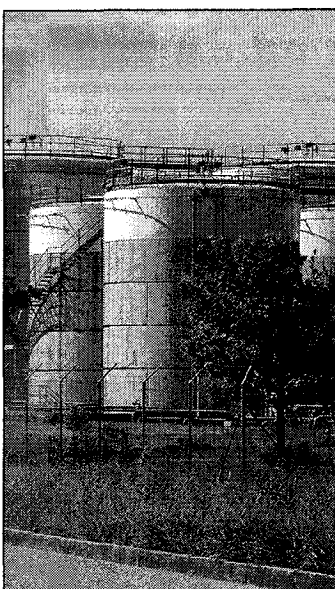
des marchés. Mais ce dernier se veut optimiste. Un bureau spécialisé s'applique actuellement à élaborer des plans directeurs et des études d'impact sur les sites retenus.

Au coude à coude

A Cornaux, le terrain retenu, propriété de l'Etat de Neuchâtel et réservé jusqu'ici à la construction d'un établissement pénitentiaire, se situe à un jet de pierre de la raffinerie Petroplus, de Cressier. A Delémont, c'est tout le site qui accueille déjà d'importantes installations de stockage d'Alcosuisse, et d'éthanol en particulier, qui est envisagé.

Du coup les communes de Cornaux et Delémont se retrouvent à égalité d'atouts: celui de la raffinerie pour la première et des installations de stockage pour la seconde. Pour l'anecdote, on notera encore que le patron de la Régie fédérale des alcools, Lucien Erard est Neuchâtelois et que le directeur d'Alcosuisse, Pierre Schaller est Jurassien. /JST-réd





Delémont, où Alcosuisse stocke ses produits, est, avec Cornaux, retenu comme site, encore virtuel, de production de bioéthanol. PHOTO BIST